

Reconnaissance et validation des acquis Variante II module 1

Critères d'évaluation

Partie 1 – Observation en situation (90 min)

Compétences sociales

- Prise en charge du groupe
- Gestion et modération

Compétences personnelles

- Présence, impact, charisme
- Expression orale

Processus didactique et méthodologique

- Formulation des objectifs d'apprentissage
- Contenu des cours, rôle dans l'enseignement et modération
- Pertinence du matériel pédagogique, choix des méthodes et médias, utilisation des outils visuels
- Respect de la planification

Capacité de réflexion

- Planification et préparation de la séquence de cours, documentation

Partie 2 – Entretien d'examen (60 min)

Capacité de réflexion

- L'autoévaluation orale du/de la candidat/e concernant le déroulement du cours est pertinente, les conclusions sont concrètes et adéquates.

Connaissances

- Les connaissances sur les modèles de théorie correspondent au niveau du certificat FSEA (cf. document «Co-Re FFA–BF-M1» du 24.11.2016).

Stratégies

- Stratégies alternatives à des situations concrètes; des séquences de cours sont conçues spontanément et justifiées de manière sensée.

Réflexion sur le transfert

- Il apparaît dans la discussion que la mise en œuvre spécifiquement prévue pour le domaine (professionnel) concerné est compréhensible pour des tiers.